

**14<sup>ème</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE LA MELODIE**  
**MONIC CECCONI-BOTELLA**  
**GORDES**

Samedi 10 et Dimanche 11 Septembre 2022

L'Association "Les Saisons de la Voix" de Gordes en Luberon a pour vocation à la fois d'aider les jeunes chanteurs lyriques en début de carrière et de promouvoir le répertoire de la mélodie.

Règlement du concours

1- Le concours comprend deux catégories :

- "solistes-chanteurs" : chanteurs et chanteuses non accompagné(e)s d'un pianiste

- "duo chant-piano" : chanteurs et chanteuses accompagné(e)s de leur pianiste,

de toutes nationalités et dont l'âge est compris entre 18 ans et 32 ans à la date du concours.

Tout(e) candidat(e) ayant présenté sa candidature lors des concours précédents et dont le dossier n'avait pas été retenu peut se présenter à nouveau au concours.

Tout(e) candidat(e) ayant déjà été sélectionné(e) au concours mais n'en ayant pas été lauréat(e) peut à nouveau présenter sa candidature.

Le concours se déroulera en public sur deux journées à l'Espace Simiane (Mairie de Gordes) aux dates suivantes :

- Samedi 10 septembre 2022 : catégorie "solistes-chanteurs" à partir de 16h ;

- Dimanche 11 septembre 2022 : catégorie "duos chant-piano" de 10h30 à 13h30, et à partir de 14h30.

Proclamation des résultats dimanche en fin de journée, à l'issue des délibérations du jury.

2- Modalités d'inscription :

Un droit d'inscription de 50€ est demandé à tout participant soit :

- soliste : 50€

- duo : 100€

Les candidat(e)s doivent fournir les pièces suivantes :

- un curriculum vitae

- une photographie

- une photocopie de la pièce d'identité

- le règlement des frais d'inscription

- l'envoi de leur programme de concours

Clôture des inscriptions : mercredi 31 août 2022 à minuit

3- Composition du jury 2022 :

Présidente du jury : **Béatrice URIA MONZON** - artiste lyrique

**Monique ALBERGATI** - Déléguée consulaire d'Italie, présidente de Petit-Palais Diffusion

**Mireille ALCANTARA** - Artiste lyrique, ancienne professeure au CNSM de Paris et à l'Ecole Normale de Musique de Paris

**Valérie CHEVALIER** - Directrice générale de l'Opéra Orchestre National Montpellier Occitanie

**Daniela DOMINUTTI** – Déléguée artistique de l'Opéra de Nice

**Célia ONETO BENZAÏD** - Pianiste concertiste-soliste et chambriste

**Xavier ADENOT** - Directeur de production de l'Opéra de Massy

**Jean-Michel DHUEZ** - Animateur et conseiller artistique de Radio-Classique

**Cyril DIEDERICH** - Chef d'orchestre, directeur artistique des Concerts au coucher du Soleil d'Oppède-Le-Vieux

**Jérôme GAY** - Président de Génération Opéra  
**Martin KUBICH** – Directeur de l'Opéra de Vichy  
**Richard MARTET** - Rédacteur-en-chef d'Opéra Magazine  
**Frédéric ROELS** - Directeur de l'Opéra Grand Avignon  
**Yves SENN** - Directeur artistique de l'Avant-Scène Opéra (Neuchâtel - Suisse)  
**Pierre THIRION-VALLET** - Directeur général et artistique de Clermont-Auvergne Opéra

#### 4 – Œuvres et déroulement des auditions :

Les candidats(e)s doivent obligatoirement interpréter trois œuvres d'audition :

- une mélodie en langue française, d'un compositeur français ou étranger
  - une mélodie contemporaine, écrite à partir de 1970, d'un compositeur français ou étranger
  - une mélodie en langue étrangère
- le minutage de ces 3 œuvres ne devant pas dépasser 10 minutes (les partitions sont autorisées).

#### 5- Conditions d'inscription :

Soit :

- être en cours de scolarité dans un centre de formation lyrique français ou étranger
- étudier avec un professeur de chant et/ou de piano
- être titulaire d'un prix de conservatoire ou de concours
- justifier d'une expérience professionnelle

#### 6- Prix et récompenses :

A l'issue du concours, cinq lauréat(e)s solistes et/ou duos seront sélectionnés.

Prix offerts :

-4 jours de Masterclass à Gordes du 20 au 23 avril 2023 sous la direction artistique de Susan Manoff pour les cinq lauréat(e)s retenu(e)s en catégorie "Solistes chanteurs" et/ou "Duos chant-piano" suivies d'un concert de clôture

-Prix de la Ville de Gordes, d'une valeur de 1 500 euros

-Prix du Département de Vaucluse, d'une valeur de 1 000 euros

-Prix de l'association Génération Opéra : d'une valeur de 1 000 euros

-Prix des Saisons de la Voix : un engagement de concert offert à un(e) ou plusieurs lauréat(e)s (solistes ou duo) sur les programmations 2023-2024

-Prix des Musicales du Luberon : un engagement de concert offert à un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo) sur les programmations 2022-2023

-Prix des "Concerts au coucher du soleil" d'Oppède-le-Vieux : concert offert à un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo) en fonction de la programmation du Festival

-Prix de l'Opéra Grand Avignon : un concert offert à l'un(e) des lauréat(e)s

-Prix de Clermont-Auvergne Opéra : un concert offert à l'un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo)

- Prix de l'Opéra de Massy : un concert offert à l'un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo)

-Prix de l'Opéra national de Montpellier Occitanie : deux concerts offerts à l'un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo)

-Prix de l'Opéra de Nice : un cycle de concerts offert à l'un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo) sur la saison 2023-2024

-Prix de l'Opéra de Toulon Provence-Méditerranée : un concert offert à l'un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo) (date à confirmer)

-Prix de l'Opéra de Vichy : un concert offert à l'un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo) sur la saison d'été 2023

-Prix de l'Avant-Scène Opéra/Neuchâtel – Suisse : un prix de 1 000 euros est un concert offert à l'un(e) des lauréat(e)s (soliste ou duo) sur les saisons 2022-2023 ou 2023-2024

#### 7-Conditions d'accueil et d'hébergement des candidats :

Les candidats sont pris en charge dès leur arrivée à Gordes ou à l'arrivée de la correspondance d'autobus à Maubec (Coustellet). Ils sont hébergés gratuitement par l'association en gîte ou chez l'habitant, à Gordes ou à proximité. En revanche, les frais de transport engagés par les candidats restent à leur charge.

#### RENSEIGNEMENTS / Bureau du Concours :

Déléguée à l'organisation du concours :

Carol POIRSON – carol.poirson@gmail.com / +33(0)4 90 04 81 76 / +33(0)7 83 64 90 78

Assistante : Véronique CAYLA – [lessaisonsdelavoix.gordes@gmail.com](mailto:lessaisonsdelavoix.gordes@gmail.com) / 06 74 87 26 14

SITE INTERNET : [www.lessaisonsdelavoix.com](http://www.lessaisonsdelavoix.com)

#### 8-Règlement générale :

Tout(e) candidat(e) n'ayant pas réglé son droit d'inscription avant la date du concours ne pourra participer.

Une pianiste accompagnatrice est prévue pour les candidat(e)s en catégorie "solistes-chanteurs".

Des répétitions se tiendront le 10 septembre de 10h à 13h puis de 14h à 15h30 avec les candidat(e)s qui le souhaiteront, le temps de travail imparti à chaque candidat(e) étant limité de 20 minutes. Et éventuellement le 9 septembre à partir de 15h si le nombre de candidat(e)s l'exige.

Lieu : Salle Simiane à la Marie de Gordes

L'ordre de passage est tré au sort et affiché dans la salle "Espace Simiane" le 3 septembre à 14h pour les solistes-chanteurs et le 4 septembre à 9h pour les duos chant-piano.

Les candidats ne sont pas admis(e)s dans la salle pendant les épreuves du concours.

Les candidat(e)s sont jugé(e)s pour leur qualités vocales, pianistiques, musicales et interprétatives.

Les décisions du jury sont proclamées le dimanche en fin de journée, après les délibérations, et sont sans appel.

Les candidat(e)s pourront être reçu(e)s par les membres du jury, après proclamation des résultats, afin de recevoir tous commentaires concernant leur audition.

Les lauréat(e)s recevront sur demande un document officiel attestant de leur sélection et précisant le nom des membres du jury. Les autres candidat(e)s ayant participé au concours pourront recevoir sur demande une attestation de participation.

Les lauréat(e)s acceptent de participer à titre gracieux au concert de printemps organisé à l'issue des journées de masterclass ; concert de printemps et masterclass étant fixés du 20 au 23 avril 2023.

L'association "Les Saisons de la Voix" se réserve le droit de disposer des photographies et des enregistrements audio et vidéos de tout le concours, sur tout support de communication, sans que cela ouvre droit à une rétribution quelconque pour les participant(e)s.

Le document concernant le droit à l'image est à la disposition de tout(e) candidat(e) sur demande.

L'inscription des candidat(e)s au concours implique de leur part l'acceptation sans réserve du règlement dans toutes ses dispositions insérées dans la présente brochure.

**14th INTERNATIONAL COMPETITION OF THE MELODY  
MONIC CECCONI – BOTELLA**

**GORDES**

**Saturday 10 and Sunday 11 September 2022**

The Association "Les Saisons de la Voix" of Gordes in the Luberon aims both to help young opera singers at the beginning of their career and to promote the repertoire of melody.

Contest Rules

1-The competition consists of two categories :

- "solo singers" : singers unaccompanied by a pianist

- "singing-piano duo" : singers accompanied by their pianist

of all nationalities and whose age is between 18 years and 32 years on the date of the competition.

Any candidate who has submitted his or her application in previous competitions and whose file had not been selected may re-enter the competition.

Any candidate who has already been selected for the competition but has not been a successful candidate may re-apply.

The competition will take place in public over two days at the Espace Simiane (Gordes Town Hall) on the following dates :

-Saturday, September 10, 2022 "soloists-singers" category from 4 p.m

-Sunday, September 11, 2022: category "singing-piano duo" from 10:30 am to 1:30 pm, and from 2:30 pm.

Proclamation of the results Sunday at the end of the day, at the end of the deliberations of the jury.

2 – How to register :

A registration fee of 50€ is required of any participant either :

- soloist : 50€

- duo : 100€

Candidates must provide the following documents :

-a curriculum vitae

-a photograph

-a photocopy of the identity document

-payment of registration fees

-sending their competition program

Registration closes : Wednesday, August 31, 2022 at midnight

### 3- Composition of the 2022 jury :

President of the jury : **Béatrice URIA MONZON** - artist

**Monique ALBERGATI** – Consular Delegate of Italy, president of Petit-Palais Diffusion

**Mireille ALCANTARA** – Artist, former professor at the CNSM de Paris and at the Ecole Normale de Musique in Paris

**Valérie CHEVALIER** – General manager of Opéra Orchestre National Montpellier Occitanie

**Daniela DOMINUTTI** – Artistic delegate of the Nice Opera

**Célia ONETO BENSAÏD** – Concert pianist-soloist and chamber musician

**Xavier ADENOT** – Production manager of Opéra de Massy

**Jean-Michel DHUEZ** – Host and artistic advisor of Radio-Classique

**Cyril DIEDERICH** – Conductor, artistic manager of the Concerts au coucher du Soleil d'Oppède-Le-Vieux

**Jérôme GAY** – President of Génération Opéra

**Martin KUBICH** – Manager of Opéra de Vichy

**Richard MARTET** – editor-in-chief of Opéra Magazine

**Frédéric ROELS** – Manager of Opéra Grand Avignon

**Yves SENN** – artistic manager of Avant-Scène Opéra (Neuchâtel -Switzerland)

**Pierre THIRION-VALLET** – general and artistic manager of Clermont Auvergne-Opéra

### 4- Works and conduct of the auditions :

Candidates must perform three audition works :

-a melody in French, by a French or foreign composer

-a contemporary melody, written from 1970, by a French or foreign composer

-a melody in a foreign language

The timing of these 3 works should not exceed 10 minutes (scores are allowed).

### 5-Registration requirements :

Either :

-be attending school in a French or foreign opera training centre

-study with a voice and/or piano teacher

-hold a conservatory or competition prize

- proof of professional experience

### 6- Prizes and awards :

At the end of the competition five laureates soloists and/or duets will be selected.

Prices offered :

-4 days of Masterclass in Gordes from 20 to 23 April 2023 under the artistic direction of Susan Manoff for the five winners selected in the category "Solo singers" and/or "Duos singing-piano", followed by a closing concert

-Prize of the City of Gordes, worth 1 500 euros

-Prize of the Department of Vaucluse, worth 1 000 euros

-Prize of the association Génération Opéra : worth 1 000 euros

-Prize of Saisons de la Voix : a concert engagement offered to more laureates (soloist or duo) on the 2023-2024

-Prize of Musicales du Luberon : a concert engagement offered to one of the laureates (soloist or duo) on the 2022-2023 programming

-Prize of the "Concerts au coucher du soleil" d'Oppède-le-Vieux : a concert offered to one of the laureates (soloist or duo) according to the programming of the Festival

-Prize of Opéra Grand Avignon : a concert offered to one of the laureates (soloist or duo)

-Prize of Clermont-Auvergne Opera : a concert offered to one of the laureates (soloist or duo)

- Prize of Opéra de Massy : a concert offered to one of the laureates (soloist or duo)

-Prize of Opéra national de Montpellier Occitanie : two concerts offered to one of the laureates (soloist or duo)

-Prize of Opéra de Nice : A cycle of concerts offered to one of the laureates (soloist or duo) over the 2023-2024 season

-Prize of Opéra de Toulon Provence-Méditerranée : un concert offered to one of the laureates (soloist or duo) (date to be confirmed)

-Prize of Opéra de Vichy : a concert offered to one of the laureates (soloist or duo) / festival season 2023

-Prize of Avant-Scène Opéra / Neuchâtel – Switzerland : a prize of 1 000 euros and a concert offered to one of the laureates (soloist or duo) over the seasons 2022-2023 or 2023-2024

7-Conditions of reception and accommodation of candidates :

Candidates are taken care of as soon as they arrive in Gordes or upon arrival of the bus connection in Maubec (Coustellet). They are hosted free of charge by the association in cottage or homestay, in Gordes or nearby. On the other hand, the transport costs incurred by the candidates remain at their expense.

INFORMATIONS/ Competition Office :

Delegate for the organization of the competition :

Carol POIRSON – carol.poirson@gmail.com / +33(0)4 90 04 81 76 / +33(0)7 83 64 90 78

Assistante : Véronique CAYLA – [lessaisonsdelavoix.gordes@gmail.com](mailto:lessaisonsdelavoix.gordes@gmail.com) / 06 74 87 26 14

WEBSITE : [www.lessaisonsdelavoix.com](http://www.lessaisonsdelavoix.com)

8- General regulations :

Any candidate who has not paid his/her registration fee before the date of the competition will not be able to participate.

A pianist accompanist is provided by the competition for candidates in the "soloists-singers" category. Rehearsals will be held on September 10 from 10 a.m to 1 p.m and the from 2 p.m to 3:30 p.m with candidates who wish to do so; the working time allocated to each candidate is limited to 20 minutes. And possibly on September 9 from 3 p.m if the number of candidates requires it.

Location : Salle Simiane at the Town Hall of Gordes

The order of passage is drawn at random and displayed in the "Espace Simiane" room on September 3 at 2 p.m for soloists-singers and on September 4 at 9 a.m for singing-piano duets.

Candidates are not admitted to the room during the competition tests.

Candidates are judged for their vocal, pianistic, musical and interpretive qualities.

The decisions of the jury are proclaimed on Sunday at the end of the day, after the deliberations, and are final.

Candidates may be received by the members of the jury, after the announcement of the results, in order to receive any comments concerning their hearing.

On request, the winners will receive an official document attesting to their selection and specifying the names of the members of the jury. Other candidates who have participated in the competition may receive a certificate of participation upon request.

The winners agree to participate free of charge in the spring concert organized at the end of the masterclass days, spring concert and masterclass being scheduled from 20 to 23 April 2023.

The association "Les Saisons de la Voix" reserves the right to dispose of photographs and audio and video recordings of the entire contest, or any communication medium, without this giving rise to any right to any remuneration for the participants.

The document concerning the right to the image is available to any candidate on request.

The registration of candidates for the competition implies their unreserved acceptance of the rules in all their provisions inserted in this brochure.